

**Compte rendu du**  
**Conseil de Surveillance de l'EPAF**  
**Du 02 décembre 2020**

Lors du dernier Conseil de Surveillance de l'EPAF, la CFDT Finances a tenu à saluer et à remercier chaleureusement toutes les équipes d'EPAF pour les efforts accomplis et leur gestion durant cette crise sanitaire, d'autant plus remarquable, encore, en cette période où leur propre avenir devient de plus en plus incertain.

Par contre, la CFDT Finances juge inacceptable l'attitude du Secrétariat Général, et plus globalement, de la tutelle.

Lors du dernier Conseil de Surveillance du 9 juin 2020, comme les autres organisations syndicales, la CFDT Finances a demandé que les excédents de la subvention 2020, liés à la pandémie (fermeture de résidences, annulation de colonies de vacances...) soit intégralement mis en « provisions pour travaux » afin de pouvoir enfin réaliser des travaux dans les résidences EPAF. Le secrétariat général lui-même a qualifié cette proposition comme ayant du « bon sens ».

Dans les faits, les documents préparatoires du CNAS du 2 juillet mentionnent la diminution de la subvention 2020 de l'EPAF à hauteur de 4,5 Millions d'euros, ramenant celle-ci de 24,2 M€ à 19,7 M€. Ceci a été confirmé par 3 lignes, très laconiques dans les documents préparatoires de ce Conseil de surveillance. De même qu'il s'oriente clairement vers la vente du patrimoine de l'EPAF, l'Etat propriétaire préfère une fois de plus les économies budgétaires à l'amélioration du service rendu aux agents. Et l'abondement d'1 M€ octroyé à la dernière minute, ces derniers jours, n'est pas de nature à changer cette orientation générale .

Poursuivant cette logique mortifère, le budget prévisionnel 2021 baisse d'entrée la subvention d'1 M€. La CFDT Finances a les plus grandes craintes sur son montant définitif fin 2021....

Pour la CFDT Finances, cette situation est inacceptable.

Depuis des années, la CFDT Finances dénonce **le manque évident d'investissements** dans les résidences de l'EPAF par l'Etat-proprétaire. Les résidences d'EPAF ne sont plus entretenues par le Ministère, alors que plusieurs millions d'euros annuels sont nécessaires pour un simple « maintien à niveau ».

Pour la CFDT Finances, l'État doit remplir ses obligations, et honorer sa responsabilité sociale en la matière, en clair, offrir aux agents du MEFR et à leurs familles une véritable offre sociale de vacances. Seuls 264 676 € ont été investis sur l'année 2020 pour l'ensemble des résidences du parc EPAF. Pire pour 2021 : ce n'est plus que 202 478 €. Nous notons un commentaire glaçant « Compte tenu des incertitudes concernant le parc immobilier d'EPAF, les projections en terme d'investissement seront circonscrites aux dépenses touchant à la sécurité sur nos sites et à la modernisation des équipements informatiques ». Il est clair que le Ministère des Finances refuse d'investir dans un patrimoine, et qu'il souhaite le vendre au plus tôt !

Pour la CFDT Finances, cette situation est inacceptable.

Réunion après réunion, nous réitérons notre revendication, pour un droit aux vacances pour tous. Ce droit est, remis en cause par l'application de tarifs toujours trop élevés. Une meilleure prise en charge par l'Etat – employeur, par sa subvention, permettrait de garantir une baisse effective de ces tarifs. Mais l'administration s'y refuse : elle préfère faire porter le poids croissants de ces augmentations sur ses agents, dont le salaire est pourtant gelé depuis de nombreuses années.

Après une augmentation des tarifs EPAF de 1,5% en 2019, une autre de 2% en 2020 et une prévue de 1,1% en 2021, les tarifs EPAF auront augmenté de 4,6% en trois ans alors que dans le même temps l'Etat –Employeur ne cesse de se désengager.

Enfin, l'absence de réelle information sur l'avenir de l'EPAF et de son parc immobilier est déplorable. Pour la tutelle, le principe de la fermeture et de la vente de sites est acté, en recentrant l'activité

d'EPAF dans le domaine des vacances loisirs sur la réservation de séjours auprès de prestataires externes : la CFDT Finances est totalement opposé à ce projet.

Pour sa part, et à ce jour, le Secrétariat Général, à ce jour, ne donne aucune information sur ce sujet, et se borne à évoquer un point à l'ordre du jour d'un futur groupe de travail en 2021. Ce n'est pas rassurant quant à l'avenir de l'EPAF. Cela attise les plus vives inquiétudes tant pour les personnels d'EPAF, que pour les bénéficiaires de l'action sociale sur la survie d'EPAF en tant qu'opérateur ministériel de tourisme social.

C'est aussi très caractéristique de la manière de faire du secrétariat général dans la période, du peu de respect qu'il a envers les personnels concernés, mais aussi des représentants du personnel et du dialogue social en particulier.

Suite à ce groupe de travail, la CFDT a voté contre l'avis du Conseil de Surveillance sur les trois sujets de l'ordre du jour : Budget rectificatif EPAF 2020, Budget prévisionnel EPAF 2021 et sur l'activité et les comptes 2020 – 2021 du site de Vendres.

Paris, le 02/12/2020